



LE MOT DU MAIRE

Chères Polincovoises, chers Polincovois,

À la lecture de cette lettre d'infos municipales, vous pourrez découvrir une nouvelle application que je vous invite vivement à télécharger, et qui nous servira à communiquer des informations spécifiques et vous transmettre au besoin des messages d'alerte.

Nous vous livrons les changements intervenus pour les demandes d'autorisation d'urbanisme qui désormais sont entièrement dématérialisées avec la création d'une plateforme dédiée. Cette obligation réglementaire s'impose à nous, mais nous serons à vos côtés si nécessaire.

Vous découvrirez également un rappel des missions de la Maison France Services, très plébiscitée par tous ceux qui ont pu bénéficier d'aide dans de nombreux domaines.

Bien que vous soyez déjà informés, j'ai tenu à rappeler les modifications de ramassage des déchets non recyclables. Les élus du Conseil Communautaire ont pris la décision d'attribuer à chaque foyer du territoire un conteneur de 140 litres. Cette bonne décision permettra de faciliter la tâche des ripeurs qui pouvaient porter plusieurs tonnes dans une journée de collecte, d'être conforme avec la réglementation, et d'en finir avec les sacs poubelles sur les abords des habitations.

Enfin, je voudrais vous faire part d'une grande déception. En décembre dernier, nous vous avons appelé à faire preuve de générosité pour pouvoir organiser un don du sang en 2022 pour la première fois dans notre village. Pour atteindre cet objectif, il était nécessaire d'avoir au minimum 50 promesses de don. Ce seuil n'a pas été franchi. Les Polincovois seraient-ils différents des habitants de Muncq-Nieurlet ou de Ruminghem qui, eux, ont réussi à organiser un don du sang ? Aussi, je souhaite votre mobilisation pour montrer qu'à Polincove, nous sommes capables d'y arriver également. Retrouvez les modalités pour faire une promesse de don dans notre info du 15 Décembre, dont le dépôt s'effectue en Mairie.

Le Maire
Thierry ROUZÉ

NOUVEAU !

Ma mairie en poche.

L'application Ma Mairie En Poche (MMEP) vous permet de vous abonner au Fil'info de Polincove afin de recevoir des infos et alertes directement sur votre téléphone mobile.

C'est gratuit et pas besoin de renseigner de données personnelles !

Ces alertes ou infos concernent six rubriques : Alerte Météo, Voirie et circulation, École et services périscolaires, Sécurité, Évènements communaux spécifiques, Affaires générales Mairie.

Il suffit de **télécharger** cette application sur votre mobile ou tablette et de **choisir** la commune de **Polincove**.

Pour avoir des Infos de la CCRA, je vous invite à sélectionner également la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

**N'attendez plus pour
télécharger l'appli MMEP !**



MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Depuis le 1er février, la mairie est accessible au public :

- le Lundi après-midi de 14h à 18h (sans changement)
- le Mercredi après-midi de 16h à 18h (au lieu de 15 h)
- le Vendredi matin de 9h à 12h (au lieu de 8 h à 11 h)

Les demandes de Rendez-vous avec M. Le Maire sont à prendre au secrétariat de la Mairie (téléphone, mail, accueil).

À PROPOS DES DÉCHETS NON RECYCLABLES ...

Comme vous le savez, les élus de la CCRA ont décidé de doter chaque logement d'un grand conteneur de 140 litres pour les **déchets ménagers non recyclables** afin de se conformer à la réglementation.

Ce conteneur au couvercle noir sera livré par commune et vous serez informés des créneaux de distribution dans quelques semaines.



Dès lors que la livraison sera effectuée, seul ce nouveau contenant sera collecté. Les sacs poubelle hors de ce bac ne seront plus ramassés ainsi que les autres contenants.

140 litres, insuffisant ?

Ceux, qui avaient pour habitude de mettre plusieurs sacs poubelle chaque semaine, seront contraints de respecter les consignes de tri qu'ils ignoraient (volontairement) jusqu'à présent.

Si chacun trie correctement ses déchets, le contenant de 140 litres sera largement suffisant, quelque soit le nombre de personnes par foyer.

Pour avoir fait un sondage depuis quelques semaines, le petit conteneur au couvercle marron est peu présent le jour de la collecte des biodéchets, chaque mardi.

Pour rappel, ce conteneur est destiné à recevoir restes alimentaires (hormis les os), lingettes, couches, marc de café, sachets de thé, épiluchures, fleurs fanées.



Dans le grand conteneur à couvercle noir , on y dépose**
** Les conteneurs à couvercle noir seront distribués dans le courant de l'année 2022.

TOUT CE QUI NE SE RECYCLE PAS OU NE SE VALORISE PAS !



Retrouvez Info tri 2022 sur www.ccra.fr

URBANISME

Du nouveau depuis le 1er Janvier 2022 !

Déposez votre autorisation d'urbanisme directement en ligne.



Qu'il s'agisse d'une construction nouvelle, d'une extension, d'un ravalement ou d'une modification de façade, de changement de fenêtres, de la pose de vélux, d'une rénovation de la toiture, de l'installation d'une clôture, d'un abri de jardin, d'un carport, d'un aménagement de l'entrée de propriété, d'une création de terrasse, d'une véranda, d'une pergola ..., **tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.**

Depuis le 1er janvier 2022, vous devez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour permettre au service urbanisme de la CAPSO d'instruire votre dossier.

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez donc plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier, ni à la poste pour récupérer vos courriers en recommandé.

Les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées.



Se connecter sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

- soit via l'adresse mail
<https://gnau19.operis.fr/payssaintomer/gnau/?Ref=CCRA#>
- soit sur le site de la Commune : www.polincove.fr > onglet urbanisme
- soit sur le site de la CCRA : www.ccra.fr > rubrique "Un territoire en action" > Urbanisme

Ce guichet numérique vous permet de formuler votre demande en ligne.

Comment faire ?

- Créer un compte personnel,
- Sélectionner le type de dossier que vous souhaitez déposer (PC, DP...),
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Compléter le CERFA et joindre toutes les pièces de votre dossier,
- Une fois la demande dûment complétée, transmettre la demande afin de valider le dépôt.

Vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique. La commune sera alors informée du dépôt de votre dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'état d'avancement de votre demande en temps réel depuis le guichet numérique.



En cas de difficultés, contactez la mairie.



Gratuit
Pas de frais annexes



Accessible
Portail ouvert 24h/24



Pratique
Suivi de la demande en temps réel



Sécurisé
Compte personnel et confidentiel

MAISON FRANCE SERVICES

“ Notre Maison France Services installée en milieu rural constitue une réponse concrète aux besoins des habitants d'accès aux services publics près de chez eux. ”

UN NOUVEAU
MODÈLE D'ACCÈS
AUX SERVICES
PUBLICS POUR LES
FRANÇAIS.

PERMETTRE
À CHAQUE CITOYEN
D'ACCÉDER AUX
SERVICES PUBLICS
DANS UN LIEU
UNIQUE.

UN NIVEAU DE
QUALITÉ GARANTI,
NOTAMMENT GRÂCE
À DES AGENTS
FORMÉS ET DES
PARTENAIRES
NATIONAUX ET
LOCAUX.



FAMILLE (Faire une demande d'allocation, de prime d'activité, logement, vous aider sur la caf.fr ...)



SOCIAL ET SANTÉ (Compléter un dossier CMU, créer votre compte AMELI, imprimer une attestation de droit, ...)



RETRAITE (Vous accompagner pour votre dossier retraite et complémentaire, contacter un conseiller de la CARSAT ou de la MSA, ...)



EMPLOI (Vous aider dans la gestion de votre espace Pôle Emploi, dans vos recherches d'emplois, dans la rédaction d'un CV ou lettre de motivation, ...)



LOGEMENT ET ÉNERGIE (Faire une demande d'aide financière, établir un échéancier avec un fournisseur d'énergie, ...)



SE DÉPLACER (Vous informer sur les transports en commun, sur les aides financières, ...)



ACCÈS AU DROIT (Vous mettre en relation avec des professionnels du droit, vous aider pour une demande d'aide juridictionnelle, ...)



SELON VOTRE DEMANDE (Télécharger des documents, vous aider dans la rédaction de courriers, dans la constitution d'un dossier, imprimer ou scanner des documents, ...)

- + Un espace de confidentialité
- + Des équipements bureautiques à votre disposition

QUELLES DÉMARCHES ?

**UN LIEU DE VIE AVEC
DES JOURNÉES
THÉMATIQUES ET DES
ATELIERS NUMÉRIQUES
TOUT AU LONG DE
L'ANNÉE**

**DES AGENTS FORMÉS
POUR TROUVER DES
SOLUTIONS IMMÉDIATES**

Pas de « redirection » vers d'autres services publics, chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

**LE + UN ACCÈS AU
NUMÉRIQUE**

Répondre aux besoins d'accès au numérique pour des populations en difficulté. Accès au matériel, conseils et ateliers.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 8h30 - 12h et 14h - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h et 14h - 18h30

Mercredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h30

Jeudi : 8h30 - 12h et 14h - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h30



66 place du Général de Gaulle
62370 Audruicq



03 21 00 83 83



franceservices@ccra.fr



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

www.ccra.fr